

La Boucle Véroinoise



Visorando

Une randonnée proposée par Office de Tourisme de Puisaye-Forterre



Randonnée n°92044

Parcours balisé N°34.

Le bourg de Saint-Vérain, construit à flanc de coteau, est, au Moyen-Age, une enceinte de murailles fortifiées, qui en font l'une des plus puissantes cités féodales de la région. De nombreux vestiges témoignent de l'importance de la cité, remparts, tours, portes, puits, donjon, etc.

Durée :	1h 30	Difficulté :	Facile
Distance :	4,81 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	56 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	54 m	Région :	Puisaye
Point haut :	284 m	Commune :	Saint-Vérain (58310)
Point bas :	213 m		



Description

Départ Rue Traversière, depuis le parking situé vers l'église (panneau explicatif) (voir variante dans Infos pratiques).

(D/A) En tournant le dos à l'église, prendre la route vers la droite sur 100 mètres. Au carrefour, prendre à gauche la direction de Bitry et quelques mètres plus loin, emprunter le Chemin de Ronde sur la gauche.

(1) Sur la plate-forme, virer à droite dans un chemin descendant. Poursuivre sur ce chemin principal en laissant quelques départs latéraux pour atteindre la route D2.

(2) Traverser de suite à la sortie du chemin en étant très **prudent**. Tourner à gauche et descendre en conservant l'accotement droit et en restant très **prudent** le long de cette voie.

(3) Quitter la D2 pour tourner sur la petite route de droite en direction de Montois. Dans ce hameau, prolonger en appuyant sur la droite sur le chemin de terre en bout de route.

À 300 mètres, point de vue sur le panorama (Saint-Amand, Bitry). Continuer encore sur 200 mètres pour trouver un croisement.

(4) Tourner à gauche en épingle. Suivre le chemin qui monte jusqu'à la ferme de la Collarderie et continuer jusqu'au carrefour avec la route.

(5) Prendre à gauche sur 50 mètres et tourner à droite en direction des Galands. Laisser ce lieu-dit sur la droite et parcourir une centaine de mètres. Dans la courbe formée par la route partant sur la droite, prendre le chemin de terre qui part en face. Le suivre pour arriver à la Prairie. Poursuivre sur la route goudronnée qui aboutit sur la D114.

La prendre sur la gauche en laissant une première voie sur la droite. À l'entrée de la courbe partant sur la gauche, filer légèrement sur la droite dans la Rue du Château. Passer au pied du Donjon, puis Porte de Cosne. Rejoindre la Rue Traversière, tourner à droite pour rejoindre le point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Ce circuit familial a été reconnu et modifié en février 2023 par des randonneurs de l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°34 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en février 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

Points de passages

D/A - Église Saint-Blaise-et-Saint-Vérain (Saint-Vérain)

N 47.479845° / E 3.056703° - alt. 253 m - km 0

1 Plate-forme végétalisée

N 47.481015° / E 3.057501° - alt. 247 m - km 0.23

2 Débouché sur la D2

N 47.488944° / E 3.056934° - alt. 216 m - km 1.39

3 Traversée de la D2

N 47.487865° / E 3.054515° - alt. 228 m - km 1.62

4 Croisement de chemins

N 47.492184° / E 3.048264° - alt. 251 m - km 2.36

5 Débouché sur la D220

N 47.484537° / E 3.044207° - alt. 281 m - km 3.31

D/A - Église Saint-Blaise-et-Saint-Vérain (Saint-Vérain)

N 47.479847° / E 3.056712° - alt. 253 m - km 4.8

A proximité

Faire une pause au donjon (panneau explicatif).

Continuer à descendre la route et passer sous la porte de Cosne (panneau explicatif).

De la place du village, admirer, dans la Rue de l'Étang, la maison des Intendants des Ducs de Nevers avec ses fenêtres à meneaux.

L'église du XII^e siècle, classée monument historique, est typique de la période de transition entre roman et gothique. Elle abrite le seul vitrail du XIII^e siècle de la Nièvre.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-boucle-verinoise/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Extrait de carte IGN © - Paris - 2024 Autorisation n°5023-020

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.